



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Nord

Arrêté N°2025-043

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

DUCASSE DU SAMEDI 26 AVRIL AU MARDI 29 AVRIL 2025

Nous, Maire de la Commune de Haveluy ;
Vu le Code de la Route ;
Vu les articles L 2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la ducasse qui se déroulera du SAMEDI 26 AVRIL 2025 au MARDI 29 AVRIL 2025 ;
Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires afin de prévenir les accidents ;

ARRÊTONS

Article 1 :

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur la Place Auguste Lainelle du MERCREDI 23 AVRIL 2025 à partir de 08 heures 00 jusqu'au MERCREDI 30 AVRIL 2025 à 08 heures 00, sauf pour les véhicules desservant les services de la mairie et de la poste. Un accès vers la mairie, la poste et les immeubles riverains, sera ouvert à la circulation.

Article 2 :

Des panneaux de type BK 6a1, interdiction de stationner, seront placés afin de permettre l'installation des stands des forains.

Article 3 :

L'enlèvement des véhicules en infraction se fera aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

Article 4 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.



Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central, chef de la CSP Valenciennes Agglomération ;
- Aux riverains.

Fait à Haveluy, le 04 Avril 2025

Le Maire,

The signature is written in black ink over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'HAVELUY' at the top, a red coat of arms in the center, and '59255 NORD' at the bottom.

Jean-Paul RYCKELYNCK

